



# Séance d'information

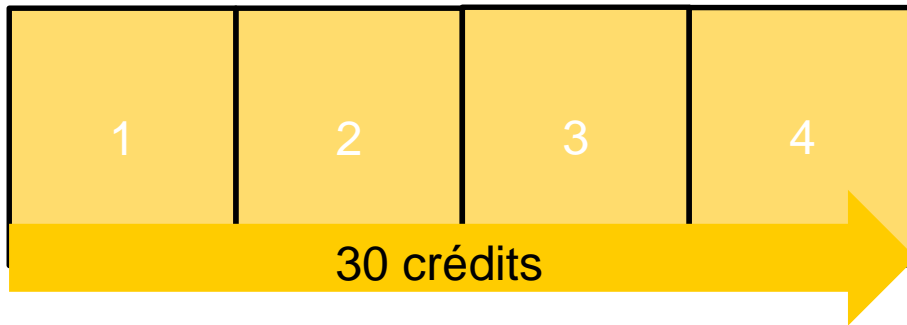
## Certificat complémentaire de formation de base

# Certificats complémentaires

- Études de la citoyenneté
- Etudes visuelles
- Méthodes quantitatives pour sciences sociales
- Méthodes qualitatives pour sciences sociales

# Structure et calendrier

- [Programme des cours](#) (site web UNIGE)
- 2 créneaux horaires par enseignement
- Durée minimum du CC : 1 semestre
- Durée maximum: 4 semestres



# Articulation CC/MA

## Double validation et équivalences

- Des enseignements pour un total maximum de 12 crédits peuvent être validés à la fois dans le certificat complémentaire concerné et dans un autre programme de formation de niveau master offert par la Faculté des SDS (Art 5§1 Rglr CC SdS).
- Des équivalences pour des études antérieures suivies peuvent, le cas échéant, être accordées (Art 5§3 Rglr CC SdS).
- Le total cumulé des crédits validés à la fois dans le certificat complémentaire concerné et dans un autre programme de formation de niveau master offert par la Faculté et des crédits acquis à titre d'équivalences ne peut dépasser 12 crédits (Art 5§ Rglr CC SdS).
- Les crédits acquis sur un plan d'études libre ne sont pas reconnus

# Définition du crédit ECTS

1 crédit = 25 à 30 h de travail

**Le crédit n'est donc pas une note.**

Il est acquis lorsque l'évaluation (examen) est réussie,

soit avec une note minimum de 4,00

soit avec une évaluation « oui »

3 crédits = 75 à 90h

6 crédits = 150 à 180 h

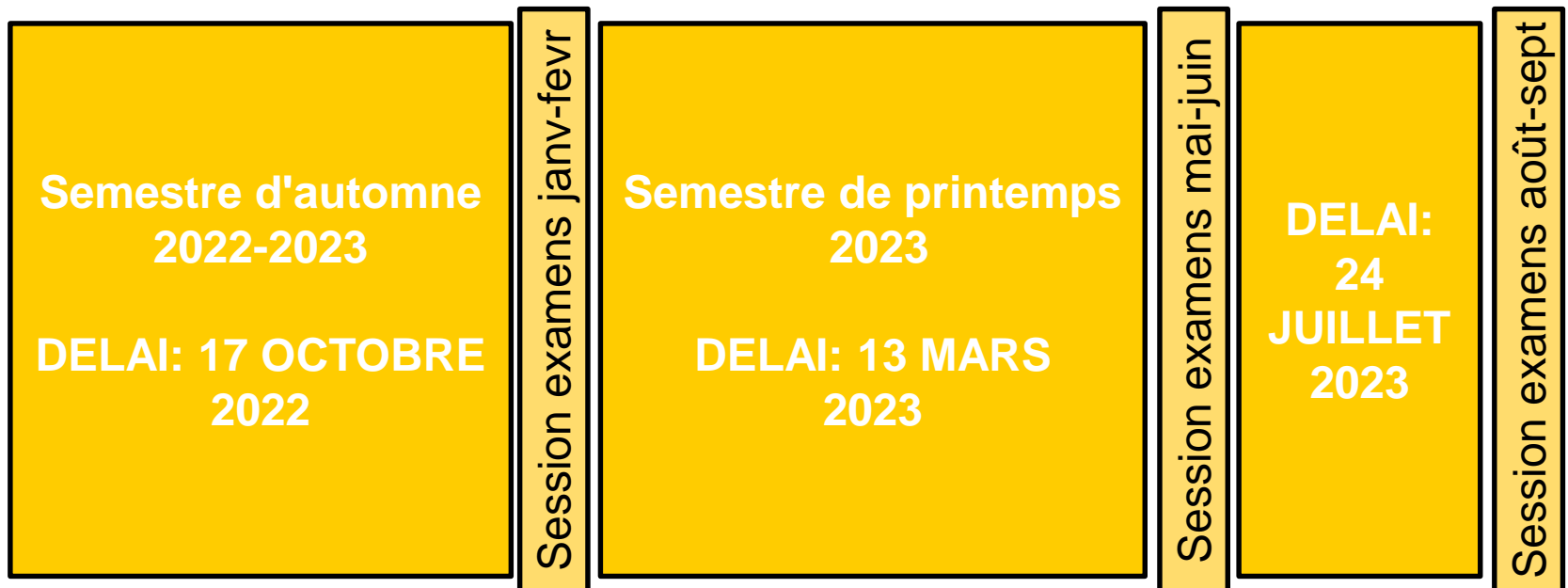
# Inscriptions aux enseignements et aux examens

- Vous avez reçu avec la taxe semestrielle votre adresse étudiante
- ...@etu.unige.ch avec votre login.
- Accès par <https://portail.unige.ch>
- Vous procéderez à vos inscriptions aux cours/examens = IEL sur votre portail
- Canal d'information officiel



# Inscription aux enseignements et aux examens (2)

- Inscriptions aux enseignements en ligne (IEL)
- [Portail](#)
- [Délais d'inscription](#)



# Inscriptions (3)

- Inscrivez-vous en ligne à l'ensemble des cours que vous suivez: y compris séminaires, ateliers, enseignements co-requis, enseignements hors Faculté
- L'inscription sur Moodle N'EST PAS suffisante et ne fait pas office d'inscription officielle
- Au-delà du délai officiel, les inscriptions sont définitives
- Imprimez votre inscription afin de la contrôler, et conservez-la comme preuve pour le jour de l'examen

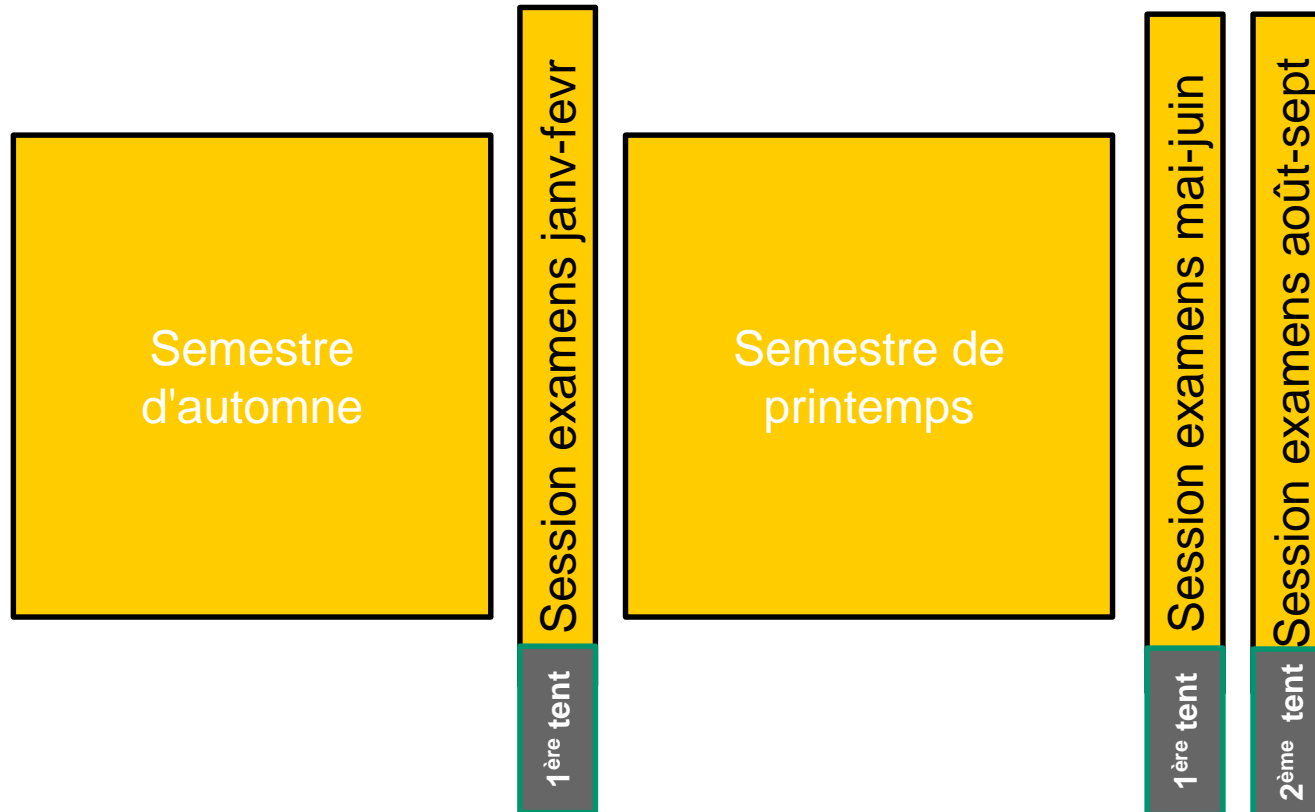


# Inscriptions (4)

- Il n'est pas possible de présenter pour la 1ère fois un examen à la session de rattrapage.
- Les relevés de notes doivent être conservés précieusement : vous êtes seuls à détenir les originaux
- Notes obtenues= crédits acquis.
- Les examens pour lesquels vous avez obtenus au moins 4.00 sont définitivement acquis.

# Tentatives

Chaque examen obligatoire peut être présenté au **maximum 2 fois** entre les 2 sessions ordinaires de janvier-février et de mai-juin et la session de rattrapage d'août-septembre de la même année.



# Tentatives - conditions de réussite

- Obtenir les 30 crédits spécifiés dans le plan d'études
- **2 tentatives maximum**
  - 1 inscription = 2 tentatives dans l'année d'inscription (art. 7§7 Rgl't CC SdS)

# Echelle de notation

- La notation à l'UNIGE est sur 6.00 (de 0.00 à 6.00).
- La note pour acquérir les crédits est de **4.00/6** minimum.
- Les notes sont données au  $\frac{1}{4}$  **de point** soit par exemple: 3.75, 4.00, 4.25, 4.50...
- Dès que vous obtenez la note minimum de 4.00, vous ne pouvez pas repasser l'examen

# Horaires des examens

Vous recevrez l'horaire de vos examens environ 3 semaines avant le début de la session sur votre [portail étudiant UNIGE](#)

# Fraude et plagiat

- La Faculté met en garde les étudiant-e-s contre tout type de **fraude ou tentative de fraude** (dans le cadre des examens, de la rédaction de travaux académiques, etc.)
- La Faculté rappelle à ses étudiant-e-s que **le plagiat est une forme de fraude particulièrement grave** et qu'il est sanctionné comme tel conformément au Statut de l'Université et du Règlement d'études de la Faculté.
- Lors de vos inscriptions aux examens, **un texte vous rappelle l'engagement que vous prenez de respecter la déontologie universitaire**. Lisez-le attentivement.
- [Directive sur le plagiat](#)

# Fraude et plagiat (suite)

- Conformément à la déontologie académique et aux dispositions juridiques relatives à la propriété intellectuelle, est considéré comme plagiat toute phrase, ensemble de phrases ou paragraphes emprunté à un texte (dont l'étudiant-e n'est pas l'auteur) sans les assortir des guillemets et de la référence bibliographique d'usage. De même, la paraphrase, la traduction et/ou la reprise d'un texte dans sa substance ne sont pas davantage acceptables, à moins de les préciser et de les référencer.
- Il n'est également pas permis de « recycler » un travail écrit déjà utilisé pour l'obtention de crédits sans en avoir informé au préalable l'enseignant responsable. En cas de ré-utilisation sans accord, cela sera assimilé à une tentative de plagiat et sanctionné comme tel



# Informations et contacts

☞ Consultez régulièrement le site Internet de la Faculté: <http://www.unige.ch/sciences-societe> et votre messagerie électronique de l'Université.

Conseil académique:

- **Gaetan Clavien** (méthodes quali et quanti, citoyenneté)

Bureau 5205 - Tel: 022 379 80 05

- **Yali Chen** (études visuelles)

Bureau 5203 – Tel: 022 379 89 66